

| | | | |
|---|--|--|---------------------------|
| <p>Entreprise Iveco Group</p> | <p>POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ</p> | | |
| <p>Fonction Legal, Compliance and Corporate Governance</p> | <p>Version 2.0</p> | <p>Date d'entrée en vigueur Décembre 2025</p> | <p>Pages 3</p> |

La présente Politique décrit les principes fondamentaux que Iveco Group s'engage à respecter en matière de confidentialité et de protection des données personnelles.

Champ d'application : la présente politique s'applique aux filiales et sociétés affiliées d'Iveco Group N.V. (collectivement, « Iveco Group » ou « la société ») ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants et employés de ces entités, ainsi qu'à ceux qui agissent pour le compte ou au nom de ces entités.

Objectif : Le présent document définit la politique de Iveco Group en matière de confidentialité et de traitement des données à caractère personnel afin de se conformer aux lois applicables et de garantir les droits des personnes concernées.

Définitions :

Données à caractère personnel : toute donnée qui se rapporte à une personne physique identifiée ou identifiable (« personne concernée »). Cela inclut les données évidentes, telles que le nom complet, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique, mais aussi les données moins évidentes, telles que l'adresse IP et les informations de géolocalisation.

Confidentialité : la confidentialité a plusieurs définitions, selon la culture et la législation locales. En général, la confidentialité est la capacité d'un individu à s'isoler, ou à isoler les informations le concernant, et ainsi à s'exprimer de manière sélective.

Protection des données : droit de l'individu à contrôler quand, comment et dans quelle mesure ses données personnelles sont collectées, conservées et traitées par des tiers.

Principes de confidentialité :

Iveco Group s'engage à collecter, conserver et traiter les données personnelles conformément à toutes les lois applicables. En outre, Iveco Group a adopté une politique consistant à collecter, conserver et traiter les données à caractère personnel conformément aux principes suivants, quelle que soit la juridiction dans laquelle la collecte, la conservation ou le traitement de ces données à caractère personnel ont lieu.

Principe de légalité, d'équité et de transparence

Les données personnelles doivent être collectées à des fins spécifiques, explicites et légitimes, et traitées de manière équitable et transparente, le cas échéant, avec la connaissance ou le consentement préalable de la personne concernée.

Principe de qualité des données

Les données personnelles doivent être pertinentes au regard des finalités pour lesquelles elles sont utilisées et, dans la mesure nécessaire à ces finalités, elles doivent être exactes, complètes et mises à jour.

Principe de limitation des finalités

Les données à caractère personnel doivent être collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités. Les données à caractère personnel ne doivent pas être divulguées, mises à disposition ou utilisées à des fins autres que celles spécifiées, sauf (a) avec le consentement de la personne concernée ; ou (b) si la loi applicable l'autorise.

Principe de limitation de la conservation

Les données à caractère personnel doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle raisonnablement nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Cela inclut l'archivage des données à caractère personnel relevant de lois spécifiques ou nécessaires pour protéger Iveco Group en cas de procédure judiciaire.

Principe de sécurité

Les données à caractère personnel doivent être traitées de manière à garantir leur sécurité appropriée, y compris une protection raisonnable contre le traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, la destruction ou les dommages accidentels, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles raisonnablement appropriées.

Principe de protection de la vie privée dès la conception

Toutes les fonctions d'Iveco Group doivent veiller à ce que la protection des données soit prise en compte dès les premières étapes de tout projet ou activité, puis tout au long de son cycle de vie. Par exemple, lorsqu'il s'agit de :

- concevoir un nouveau produit ou service ;
- construire de nouveaux systèmes informatiques pour stocker ou accéder aux données à caractère personnel.
- utiliser des données à caractère personnel à de nouvelles fins ;
- externaliser des activités incluant le traitement de données à caractère personnel.

Principe de responsabilité

Toutes les fonctions d'Iveco Group qui traitent des données à caractère personnel sont tenues de se conformer aux mesures qui donnent effet aux principes énoncés ci-dessus et aux lois applicables en matière de protection des données. Elles doivent également être en mesure de démontrer leur conformité.

Formation et sensibilisation

Iveco Group s'engage à fournir à son personnel une formation adéquate en matière de confidentialité et de protection des données afin de garantir le respect des principes de confidentialité et des lois applicables dans leurs activités quotidiennes et dans leurs relations avec les fournisseurs et les tiers.

Mesures disciplinaires

Iveco Group s'engage à respecter cette politique de manière responsable : par conséquent, toute faute (telle que la violation de la protection des données, le non-respect des principes de confidentialité ou le traitement illégal des données à caractère personnel) fera l'objet d'une enquête et sera sanctionnée de manière appropriée, conformément aux politiques et procédures de l'entreprise ; si une faute est constatée, des mesures appropriées seront prises, pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites judiciaires, si nécessaire.

Conformité avec le Code de Conduite de l'entreprise

Iveco Group s'engage à garantir que le traitement des données à caractère personnel est conforme à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et qu'il est conforme au Code de Conduite de l'entreprise et aux politiques du Groupe, démontrant ainsi son engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques, de la responsabilité d'entreprise et de la responsabilité sociale.

Informations supplémentaires

Les exigences supplémentaires liées à des réglementations spécifiques sont décrites, si nécessaire, dans des politiques, des lignes directrices et/ou des procédures dédiées. Tous ces documents constituent le cadre de confidentialité de Iveco Group.